

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-3-40

**OBJET : AVENANT N°1 POUR L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE CARBURANT
À LA POMPE POUR LES VÉHICULES ET ENGINS DE LA CC2R POUR LA PÉRIODE
2022-2024**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2024BC1-1-3-40

OBJET : AVENANT N°1 POUR L'ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE CARBURANT À LA POMPE POUR LES VÉHICULES ET ENGINS DE LA CC2R POUR LA PÉRIODE 2022-2024

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour un marché de fourniture de carburant à la pompe pour les véhicules et engins de la CC2R pour la période 2022/2024, par voie de procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Le Bureau Communautaire en date du 11 février 2022 a attribué le marché à l'entreprise SARL VAL FLEURI pour un montant maximum de 90 000,00 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre.

Dans une logique d'amélioration et d'optimisation de l'achat public, la Communauté de communes des Deux Rives a souhaité, pour la relance du marché de fourniture de carburant, effectuer un groupement de commande avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale. Pour se faire, des conventions de groupement de commande ont dû être passées et les différentes pièces de la future consultation ont dû être rédigé et adapté à la logique du groupement de commande.

Pour laisser le temps à la Communauté de Communes des Deux Rives de mettre en place cette nouvelle consultation, sans pour autant qu'il n'y ait de coupure quant à la fourniture de carburant pour les véhicules, le présent accord-cadre doit être prolongé.

En conséquence et sur le fondement de l'article R.2194-7 du code de la commande publique, la durée de l'accord-cadre est prolongée jusqu'au 03/06/2024.

L'augmentation de la durée de l'accord-cadre a pour effet la nécessité d'augmenter son montant maximum. Aussi, conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, le montant de l'accord-cadre augmente comme suit :

Montant initiale de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 90 000,00 €
- Montant TTC : 108 000,00 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 9 000,00 €
- Montant TTC : 10 800,00 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : 10%

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 99 000,00 € maximum
- Montant TTC : 118 800,00 € maximum

Le Président propose :

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

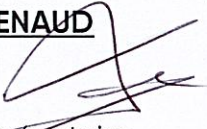
- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar

Olivier RENAUD



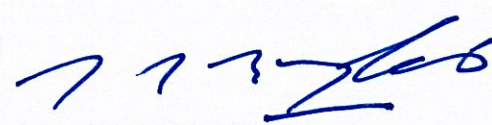
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **29 AVR. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **29 AVR. 2024**



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET